

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16 + 2
Procurations	
Date de la convocation :	28.05.2025
Date d'affichage :	28.05.2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois de Juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 16 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – P. CAREY – S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - G. DUBOIS
2 Absents ayant donné pouvoir : L. BASECQ à N. GUISLAIN – J. TYBOU à Y. HUTCHINSON
0 Excusés :

Monsieur Xavier DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 16 : Formation de la liste du jury criminel 2026
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Monsieur le Premier Adjoint informe qu'il revient aux membres du conseil municipal de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la cour d'assises pour la commune de Prêmesques.

En application des articles 254 à 267 du Code de procédure pénale, il appartient au conseil municipal, en vue de constituer la liste du jury criminel, de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune les noms de personnes pouvant être jurés.

Le nombre de noms à tirer au sort devant être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la commune de Prêmesques, le nombre de jurés étant fixé à 2, il convient de tirer une liste de 6 noms.

Le tirage au sort donnera le numéro de la page de la liste générale des élections, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Peuvent seuls remplir les fonctions de jurés, les citoyens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de 23 ans, au 1^{er} janvier de l'année civile qui suit. Sont dispensées des fonctions de jurés, sur leur demande, les personnes âgées de plus de 70 ans, n'ayant pas leur résidence principale dans le département et celles qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission susvisée.

Il est expressément précisé aux personnes tirées au sort que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure. Le maire avertira les personnes qui ont été tirées au sort. Il leur demandera de lui préciser leur profession. Il les informera qu'elles ont la possibilité de demander par lettre simple avant le mois de septembre au Président de la Commission prévue à l'article 262 le bénéfice des dispositions de l'article 258.

TIRAGE AU SORT

Sont désignés :

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance	Adresse
477	LAGNEAU (RESON) Barbara, Maryla, Annie	20/05/1981 à Lille	8 Domaine du Bois Joli 59840 PREMESQUES
330	GRIMBERT Claire, Isabelle, Valérie	28/08/1998 à Roubaix	9 Allée de Sénarmont 59840 PREMESQUES
333	DUMONT Denis Emile	16/06/1951 à Burbure	657 rue Charles DE GAULLE 59840 PREMESQUES
672	WATERBLEZ Nicolas, Thierry	28/05/1983 à Lille	282 Rue Roger Lecerf 59840 PREMESQUES
800	TOURBIER Léa, Catherine	11/07/2000 à Lille	24 Domaine de la Ferme 59840 PREMESQUES
81	CANEELE (ISUFI) Ludivine	25/07/1997 à Lomme	2165 rue de la Bleue 59840 PREMESQUE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 05/06/2025
Affiché le 05/06/2025
Transmis au contrôle de légalité le 05/06/2025

Ainsi délibéré

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance

Xavier DUBOIS